

Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 novembre 2024**  
~~~~~

MONTPELLIER 2028 - TERRES DE CULTURE.
VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 novembre 2024 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 7 novembre 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Ronny PONCE à M. Thibaut BARRAL, Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, M. Henry MARTINEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Claude CARCELLER à M. David CABLAT, M. Daniel JAUDON à M. Pascal DELIEUZE.

Excusés

M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L2121-21 et L5211-1 ;

VU ensemble la délibération du 30 janvier 2023 portant modification de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et notamment sa compétence supplémentaire « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire » ;

VU le contrat de réciprocité signé avec la Métropole de Montpellier suite à la délibération n°2804 du Conseil communautaire du 21 mars 2022 ;

VU les statuts de l'Association approuvés lors de l'Assemblée générale constitutive du 08 juin 2022 et modifiés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2024 ;

CONSIDERANT le projet de territoire de la Communauté de communes (CCVH) et plus particulièrement son axe 4 « Accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes »,

CONSIDERANT le projet culturel mené par la CCVH notamment autour de l'école de musique intercommunale, du réseau de lecture publique, des équipements patrimoniaux de l'ancienne abbaye d'Aniane et d'Argileum et du soutien apporté aux acteurs culturels associatifs du territoire,

CONSIDERANT que le 31 mars 2022, la ville de Montpellier a lancé sa candidature pour devenir capitale européenne de la culture en 2028 s'engageant dans l'aventure avec Montpellier Méditerranée Métropole, la ville de Sète et la communauté d'agglomération de Sète Agglopôle, les communautés d'agglomération de Hérault Méditerranée, du Pays de l'Or et les communautés de communes de la Vallée de l'Hérault, du Grand Pic saint-Loup, du Pays de Lunel et de Terre de Camargue,

CONSIDERANT qu'après deux ans de travail et malgré une candidature de Montpellier Capitale européenne non retenue fin 2024, les membres du conseil d'administration de l'association ont souhaité continuer à porter la dynamique commune qui a permis de construire des coopérations entre acteurs, de mettre la transdisciplinarité à l'honneur avec l'émergence de projets innovants, de gagner un élan partagé impliquant les forces vives d'un territoire regroupant 154 communes,

CONSIDERANT que M2028 – Terres de culture poursuit les objectifs suivants :

- Construire une communauté de destins au travers d'une expérience partagée dans un bassin de vie aux défis sociaux, économiques et climatiques communs
- Bâtir un cadre d'action fondé sur une nouvelle manière de travailler ensemble où la culture est une puissance de transformation
- Partager un héritage d'hybridation, de croisements et de métissages et une culture commune ouverte sur l'Europe et le monde.

CONSIDERANT que M2028 mène en 2024 et 2025 un projet expérimental « Les chemins du vivant » selon le calendrier suivant :

- 1^{er} semestre 2024 Définition du projet et identification de 7 lieux cadres dont l'ancienne abbaye d'Aniane
- 2^{ème} semestre 2024 Elaboration des projets locaux avec enrichissements croisés
- Janvier – août 2025 Résidences artistiques, temps de médiation et de rencontres
- 28 Septembre – 5 Octobre 2025 Temps fort

CONSIDERANT que cette dynamique est pour la CCVH, l'occasion de :

- Répondre à la proposition de l'association Montpellier 2028 – Terres de culture en développant un nouvel axe au contrat de réciprocité déjà signé avec Montpellier Méditerranée Métropole.
- De bénéficier d'un contexte d'émulation collective et de jaillissement de projets pour dynamiser ses actions et celles des acteurs culturels du territoire.
- De profiter d'une grande visibilité sur les atouts de notre territoire tant auprès des institutions que des acteurs socio-économiques et des dynamiques touristiques.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le versement à Montpellier 2028 – Terres de culture de la contribution 2024 à hauteur de 40 000 € dans le cadre du projet « Les chemins du vivant 2024 – 2025 »,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes formalités utiles et afférentes.

Transmission au Représentant de l'État N° 3661

Publication le 19/11/2024

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 19/11/2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20241118-19343-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO
Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ



Montpellier 2028
BUDGET MODIFICATIF 2024

Recettes	2024
Montpellier	400 000 €
Sète	150 000 €
Autres collectivités	125 000 €
Reprise provisions fonds dédiés	670 000 €
TOTAL	1 345 000 €

Dépenses	
Appels à projets, commande artistique, bourses, résidences, études	830 000 €
Communication / Promotion	200 000 €
Organisation et fonctionnement	280 000 €
Autres	35 000 €
TOTAL	1 345 000 €